



COMMUNIQUÉ | Pour diffusion immédiate

## Les organismes en environnement demandent de meilleurs outils pour la protection des boisés à Québec

Québec, le 14 mars 2023 – La Ville de Québec annonçait aujourd'hui, dans son *Portrait des boisés sur le territoire de la Ville de Québec*, que 562 ha de boisés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation font l'objet de projets de développement, ce qui **représente entre 56 200 et 224 800 arbres matures menacés**. À ce rythme, **il sera impossible d'atteindre les objectifs de la Vision de l'arbre de la Ville de Québec**, et la canopée continuera de baisser malgré tous les efforts de plantation consentis.

Devant l'urgence de protéger ces écosystèmes urbains, le CRE Capitale-Nationale, l'Association forestière des deux rives, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement et Santé urbanité estiment qu'il est nécessaire de recourir à un règlement de contrôle intérimaire (RCI) afin de **suspendre dès maintenant le développement immobilier en zone boisée**, et plutôt favoriser la consolidation des milieux bâtis existants.

### UN TEMPS DE RÉFLEXION POUR LES BOISÉS

La Ville réalise présentement des efforts considérables pour assurer une gestion réfléchi et durable de son territoire à long terme à travers l'élaboration de son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et la révision de son plan d'urbanisme, prévue à partir de l'automne. Afin d'éviter que ce travail ne soit fait en vain, la superficie boisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation doit faire l'objet d'une **réflexion approfondie afin d'identifier les milieux à préserver et se doter des outils de protection appropriés**.

Un RCI permettrait en ce sens de prendre le temps d'arrêt nécessaire en freinant l'octroi de permis de construction, dans l'attente que les usages autorisés sur les terrains boisés soient adaptés à la fragilité des milieux naturels, ou même **que certains soient exclus complètement du périmètre d'urbanisation**. Les boisés ont en effet une valeur écologique beaucoup plus élevée qu'un arbre urbain isolé, d'où l'importance d'en assurer la conservation.

« Le territoire est une ressource non-renouvelable, il est extrêmement difficile de réparer les mauvais usages du passé. Les boisés de Québec jouent un rôle crucial dans la lutte contre les changements climatiques et leur disparition aurait des impacts négatifs considérables. Il faut se fixer des objectifs de protection en termes de pourcentage du territoire urbanisé, de connectivité et d'accessibilité aux citoyens. » -David Viens, directeur Milieux naturels au CRE Capitale-Nationale.



## DES RÈGLEMENTS PLUS ADAPTÉS

À plus long terme, les outils réglementaires liés à la protection de la canopée sur le territoire de Québec doivent être mis à jour, par exemple en ajoutant des **critères plus élevés de maintien des arbres matures lors des analyses menant à l'obtention d'un permis de construction.**

« La Ville de Québec s'est dotée de l'objectif ambitieux de planter 20 arbres pour chaque arbre coupé, mais ne fait pas tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la coupe d'arbres matures dans les projets de développement. Elle doit mettre à profit les outils à sa disposition. » - *Julie Molard, directrice générale, Association forestière des deux rives*

## ÉVITER L'ÉTALEMENT URBAIN

Alors que les boisés visés par des projets de développement se trouvent majoritairement en périphérie de la Ville, dans des secteurs moins bien desservis par le réseau de transport en commun, **le risque que leur développement contribue à renforcer la dépendance à l'automobile doit être considéré.** Dans une optique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est primordial de privilégier un développement urbain axé davantage sur la consolidation des milieux bâtis existants, où des options de mobilité durable sont déjà présentes ou plus faciles à développer.

## PROTÉGER LA SANTÉ

« Les milieux naturels boisés sont extrêmement importants pour la santé physique et mentale de la population. En suscitant un sentiment d'apaisement, en incitant à l'exercice physique, en captant les polluants atmosphériques et en climatisant la ville, ils protègent contre plusieurs maladies comme les maladies cardiovasculaires, l'asthme, l'hypertension, le diabète, l'anxiété, le cancer et la mortalité prématurée. **Ces maladies nous coûtent plusieurs milliards de dollars par année.** L'Organisation mondiale de la santé recommande que chaque citoyen vive à au plus 300 m d'un espace vert de bonne dimension. Il faut donc prendre les moyens pour bien protéger la santé des citoyen-ne-s de Québec. » - *Johanne Elsener, présidente de Santé Urbanité*

## UNE QUESTION DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, HUMAINE, PLANÉTAIRE

« Il est primordial et désormais urgent de renverser une vision du territoire centrée sur le développement économique afin de la rééquilibrer avec le développement de la santé humaine en veillant à diminuer les inégalités de santé, et avec le développement de l'environnement, lequel est d'ailleurs en étroite relation avec la santé humaine. Cette optique de santé planétaire commande que la place de la nature soit priorisée et protégée, et non qu'elle adienne uniquement en aval. **Elle est en fait aussi centrale pour le développement d'une économie saine, qui vise à diminuer les coûts pour notre système de santé.** » - *Patricia Clermont, coordonnatrice de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)*